

FAMILLES MONOPARENTALES : URGENCE SOCIALE, RÉPONSES POLITIQUES



SOMMAIRE

Les familles monoparentales en France, en région PACA et à Nice

- I. Une dynamique nationale : près d'un quart des enfants concernés
- II. Une réalité plus marquée en PACA
- III. Focus local : Nice, une forte progression
- IV. Situation socio-économique : précarité plus fréquente
- V. Résumé

Les difficultés des mères de famille monoparentale

- I. Précarité financière
- II. Isolement et surcharge mentale
- III. Logement souvent inadapté
- IV. Inégalités d'accès à l'emploi
- V. Résumé

Nos propositions :

- I. Reconnaissance administrative
- II. Aides financières et matérielles
- III. Soutien à l'emploi et à la formation
- IV. Logement
- V. Services pour les enfants
- VI. Sensibilisation et communication
- VII. Soutien psychologique et social
- VIII. Budget
- IX. Résumé

AVANT-PROPOS

Ce document est le fruit d'un travail commun mené par **les Écologistes, le Parti socialiste et le Parti communiste français**, dans une volonté partagée d'agir concrètement pour améliorer la vie des Niçoises et des Niçois.

À travers cette contribution, nous avons choisi de mettre en lumière une réalité sociale trop souvent invisibilisée : celle des familles monoparentales, et plus particulièrement des mères seules, qui représentent la grande majorité de ces foyers. À l'échelle nationale, régionale et locale, les chiffres sont sans appel : près d'un enfant sur quatre en France grandit aujourd'hui dans une famille monoparentale. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette proportion est encore plus élevée, et à Nice, la progression est continue depuis dix ans.

Cette évolution traduit des mutations profondes de notre société, mais aussi des fragilités persistantes. Car derrière les statistiques, ce sont des vies marquées par la précarité économique, l'isolement, la difficulté d'accès au logement et à l'emploi, et une charge mentale disproportionnée qui reposent sur un seul parent, le plus souvent une femme. Ces réalités ne sont pas une fatalité : elles doivent trouver une réponse dans des politiques publiques ambitieuses et solidaires.

Notre démarche vise à proposer des solutions concrètes et adaptées à la réalité niçoise : priorité à l'accès au logement social, à la garde d'enfants et aux activités périscolaires ; accompagnement vers l'emploi et la formation ; aides ciblées pour alléger le quotidien ; soutien psychologique, juridique et social. Autant de leviers que la Ville peut activer pour répondre aux besoins d'une part croissante de sa population.

En travaillant ensemble, Écologistes, Socialistes et Communistes affirment que la justice sociale, l'égalité et la solidarité doivent être au cœur de l'action municipale. Les familles monoparentales ne demandent pas des priviléges, mais une égalité réelle d'accès aux droits, une reconnaissance de leurs difficultés spécifiques et des moyens pour construire un avenir digne pour leurs enfants.

Nous faisons le choix de porter cette voix à Nice, parce que nous croyons qu'une ville plus juste et plus solidaire se construit d'abord en prenant soin des plus vulnérables.

Juliette CHESNEL-LE ROUX

Conseillère Municipale de Nice
Conseillère Métropolitaine Nice-Côte d'Azur
Présidente du Groupe des Élus écologistes



LES FAMILLES MONOPARENTALES EN FRANCE, EN RÉGION PACA ET À NICE

À travers cet état des lieux des familles monoparentales en France, en PACA et à Nice, nous montrons l'ampleur d'une réalité sociale qui appelle des réponses publiques fortes et adaptées, en particulier au niveau local.

I. UNE DYNAMIQUE NATIONALE : PRÈS D'UN QUART DES ENFANTS CONCERNÉS

Selon l'INSEE, en 2023, 22,8 % des enfants mineurs vivent dans une famille monoparentale, soit près de 3,2 millions d'enfants en France (hors Mayotte). Parmi eux, 83 % vivent avec leur mère seule, confirmant la forte féminisation de cette configuration familiale.

Répartition des enfants selon le type de famille (France, 2023)

Type de famille	Enfants mineurs concernés	Proportion (%)
Traditionnelle (2 parents)	9 279 000	66,8 %
Monoparentale	3 158 000	22,8 %
• Mère seule	2 618 000	18,9 %
• Père seul	540 000	3,9 %
Recomposée	1 444 000	10,4 %

Source : INSEE 2023

La part d'enfants vivant dans une famille monoparentale augmente avec l'âge : à 17 ans, 32 % vivent avec un seul parent, contre 13 % pour les enfants de moins d'un an.

II. UNE RÉALITÉ PLUS MARQUÉE EN PACA

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) présente une part de familles monoparentales supérieure à la moyenne nationale.

322 000

enfants mineurs vivent avec un seul de leurs parents, de manière exclusive ou en mode alterné soit 32% !



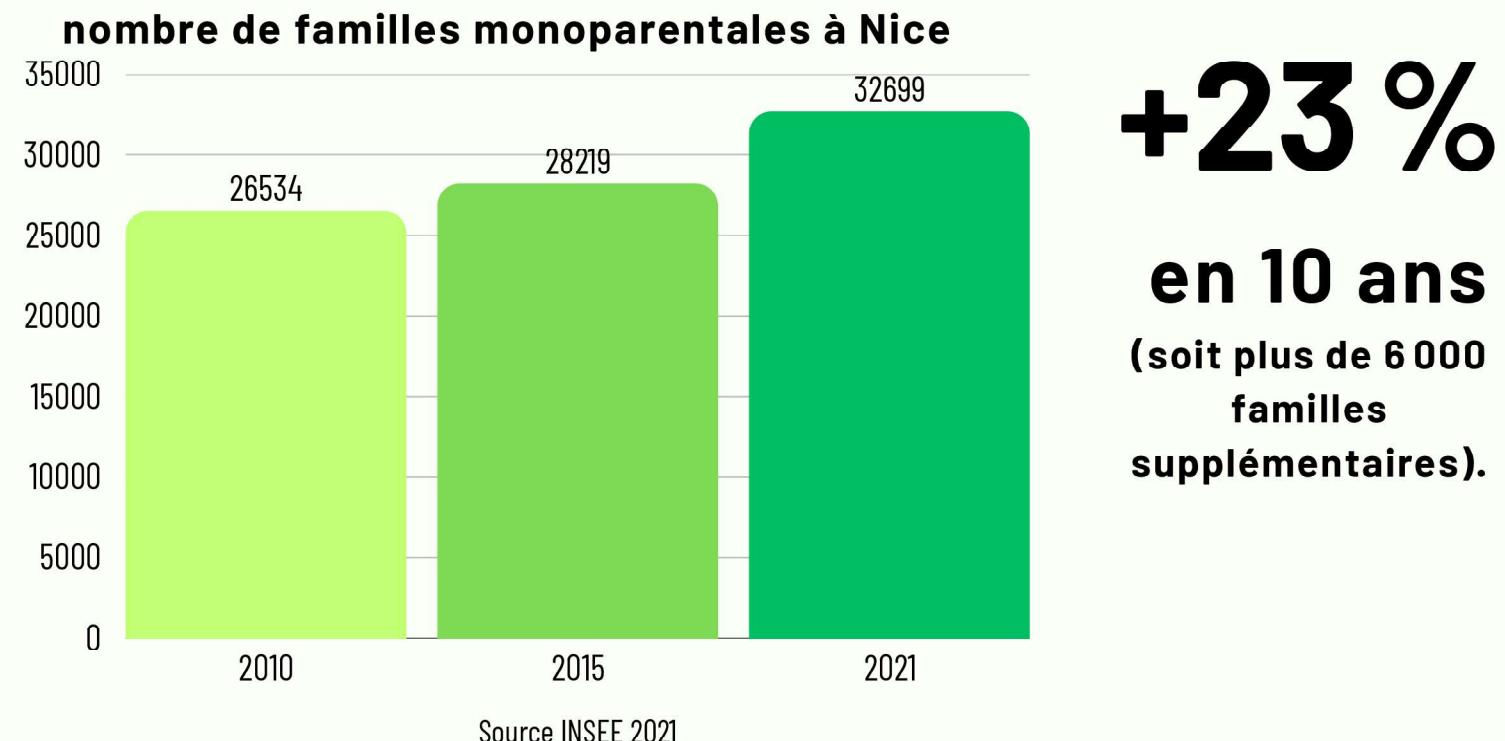
Enfants vivant avec leur mère seule (2023)

Région	Enfants concernés (%)
France (hors Mayotte)	18,9 %
PACA	20,9 %

Cela concerne plus de 300 000 enfants en configuration monoparentale en PACA. Cette surreprésentation s'explique par plusieurs facteurs : niveau de vie, structure urbaine dense, et caractéristiques sociologiques spécifiques aux grandes villes comme Marseille, Toulon et Nice.

III. NICE: UNE FORTE PROGRESSION

Grâce aux chiffres fournis, on observe une hausse continue du nombre de familles monoparentales à Nice :



À Nice, la progression des familles monoparentales est nette et constante depuis plus d'une décennie. En dix ans, leur nombre a bondi de plus de 6 000, soit une hausse de 23 %. Cette évolution illustre une transformation profonde du paysage familial niçois. Elle souligne aussi l'urgence de mettre en place des politiques locales adaptées pour répondre à leurs besoins spécifiques.



IV. SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE : PRÉCARITÉ PLUS FRÉQUENTE

Niveau de vie

32,3 % des personnes en famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté (contre 7 % dans les couples sans enfant).

Elles représentent **21,5 %** des personnes les plus pauvres du pays.

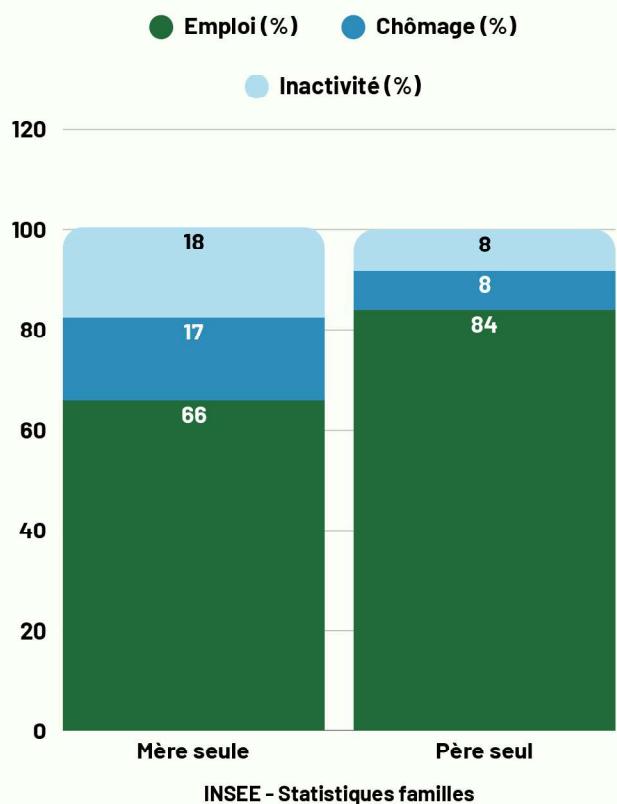
Source : INSEE Revenus 2021 Source : INSEE Revenus 2021

Logement

25 % des enfants vivant avec leur mère seule sont en situation de suroccupation du logement (contre 11 % dans les familles traditionnelles).

Source : [INSEE - Conditions de logement](#)

Emploi du parent selon le type de famille (France, 2023)



Les familles monoparentales, en particulier celles dirigées par des mères, sont beaucoup plus touchées par la pauvreté, le chômage et le mal-logement.

Plus d'un tiers vit sous le seuil de pauvreté et un quart des enfants connaissent la suroccupation du logement.

Ces chiffres traduisent une précarité structurelle qui nécessite des réponses publiques ciblées et urgentes.

IV. RÉSUMÉ

Les familles monoparentales représentent une composante majeure du paysage familial français, avec une forte prévalence en PACA et une croissance significative à Nice, où le nombre est passé de 26 534 en 2010 à 32 699 en 2020 (+23 %).

Ce qu'il faut retenir :

- En France : **18,9% est élevé par un parent seul**, principalement sa mère.
- En PACA : **cette part monte à 20,9%**, avec des niveaux de précarité souvent plus élevés.
- À Nice : **Plus 33 000 familles monoparentale à Nice**. Cela correspond à **+23 % en 10 ans (soit plus de 6 000 familles supplémentaires)**.

La tendance est en forte hausse, confirmant l'importance de politiques locales adaptées (logement, garde d'enfants, soutien aux familles isolées...).

Sources citées :

- [INSEE – Familles en France \(2023\)](#)
- [INSEE – Familles en PACA \(2024\)](#)
- INSEE – Revenus et pauvreté (2021)



LES DIFFICULTÉS DES MÈRES DE FAMILLE MONOPARENTALE

Les mères seules, qui représentent 83 % des familles monoparentales, subissent une précarité économique, sociale et psychologique bien plus forte que la moyenne. Entre pauvreté, isolement, logement inadapté et difficultés d'accès à l'emploi, elles cumulent les inégalités. Cette situation impose des politiques publiques ambitieuses pour garantir justice sociale, égalité et dignité à ces familles.

I. PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

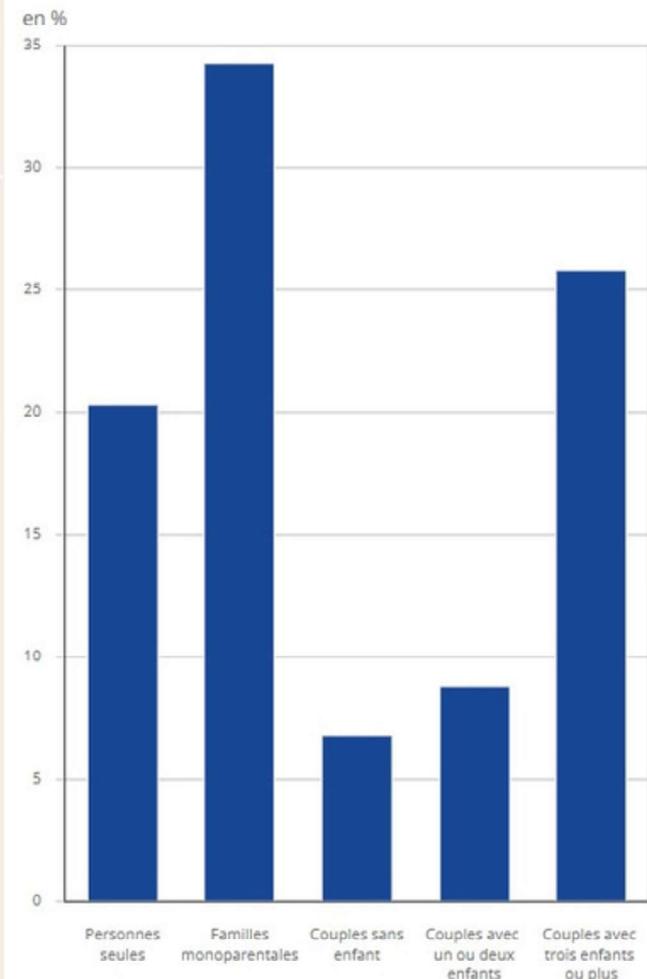
35%

des mères seules sont sans emploi (au chômage ou inactives), souvent en raison d'un manque de solutions de garde ou de formation.

Le taux de pauvreté est quatre fois plus élevé pour les familles monoparentales (32,3 %) que pour les couples avec 1 ou 2 enfants (9 %).



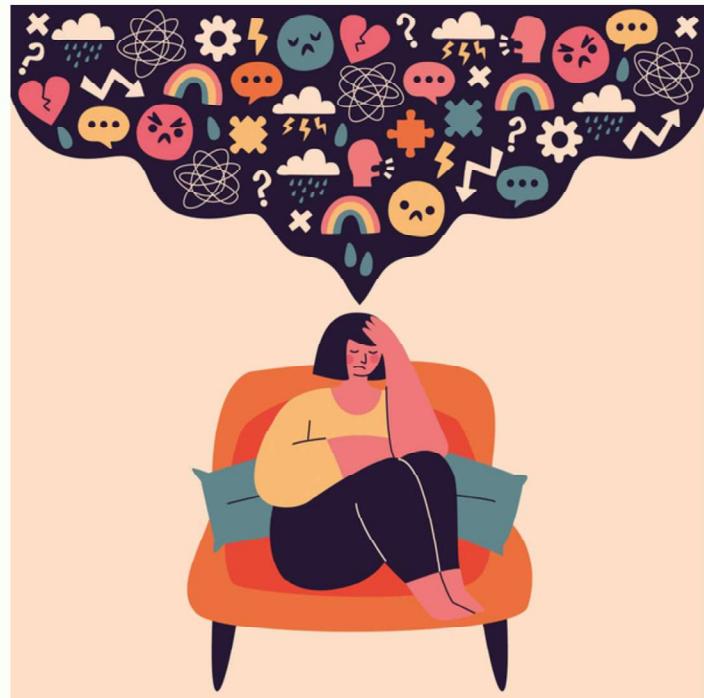
Taux de pauvreté par configuration familiale en 2023



Le niveau de vie est souvent plus bas, avec un accès limité aux aides personnalisées et à un logement décent.

II. ISOLEMENT ET SURCHARGE MENTALE

- Le parent isolé assume seule la totalité des responsabilités éducatives, logistiques et affectives, ce qui génère une charge mentale élevée.
- L'absence de relais parental peut conduire à un isolement social, renforcé par des horaires de travail décalés ou des ressources limitées.



Laisser les mères seules assumer sans soutien l'intégralité des responsabilités éducatives et matérielles est une véritable injustice sociale.

Cet isolement forcé, aggravé par le manque de relais publics, est le résultat d'un abandon institutionnel.

À Nice comme ailleurs, il est urgent que la puissance publique prenne sa part pour rompre cet isolement et alléger cette charge mentale insoutenable.

”

III. LOGEMENT SOUVENT INADAPTÉ

25%

1 enfant sur 4 vivant avec une mère seule habite un logement suroccupé ou de moindre qualité.

L'accès à un logement social est difficile en raison des listes d'attente, en particulier dans les grandes villes comme Nice. Sur la Métropole Nice Côte d'Azur, il y a **33 000 demandes de logements sociaux en attente**

IV. INÉGALITÉS D'ACCÈS À L'EMPLOI

Les mères seules sont moins diplômées en moyenne que les mères en couple (41,5 % n'ont pas le bac).

Elles rencontrent des freins à la mobilité professionnelle : garde d'enfants, horaires atypiques, manque de soutien familial.

Être mère seule, c'est faire face à un triple défi : élever un enfant, subvenir seule aux besoins du foyer, et tenir un équilibre personnel, souvent sans aide suffisante. Cela appelle à des politiques publiques ciblées : soutien économique, garde d'enfants, accès au logement et à la formation.



V. EN RÉSUMÉ

Les mères seules, qui représentent la grande majorité des familles monoparentales, font face à une accumulation de difficultés économiques, sociales et personnelles.

- Forte féminisation : **83 % des familles monoparentales sont dirigées par des mères seules**, représentant près d'1 enfant sur 5.
- Précarité financière : **32,3 % vivent sous le seuil de pauvreté** (4 fois plus que les couples sans enfant) ; **35 % des mères seules sont sans emploi** ; niveau de vie bas et aides insuffisantes.
- Isolement et surcharge mentale : responsabilités éducatives et matérielles assumées seules, **charge mentale élevée**, isolement social renforcé par les horaires de travail et le manque de relais.
- Logement inadapté : **1 enfant sur 4 vit en suroccupation** ; accès difficile au logement social, particulièrement à Nice.
- Inégalités face à l'emploi : niveau de diplôme plus faible, difficultés liées à la garde d'enfants, horaires atypiques et manque de soutien.

Un triple défi : élever un enfant, subvenir seule aux besoins du foyer, et préserver un équilibre personnel – une réalité qui exige des politiques publiques fortes en matière de soutien économique, logement, garde d'enfants et accès à la formation.

NOS PROPOSITIONS

Les mères seules, qui représentent 83 % des familles monoparentales, subissent une précarité économique, sociale et psychologique bien plus forte que la moyenne. Entre pauvreté, isolement, logement inadapté et difficultés d'accès à l'emploi, elles cumulent les inégalités. Cette situation impose des politiques publiques ambitieuses pour garantir justice sociale, égalité et dignité à ces familles.

I. RECONNAISSANCE ADMINISTRATIVE

Carte de parent monoparental : délivrée par la mairie, elle permettrait d'accéder à certains droits ou avantages municipaux.

Cette carte faciliterait l'identification et la reconnaissance des parents solos dans les démarches locales. Elle ouvrirait l'accès à des services municipaux à tarif préférentiel, à des réductions dans les équipements publics, et à certains avantages sociaux.



Guichet unique dédié aux familles monoparentales : pour centraliser l'information, les démarches, et l'accompagnement avec permanences régulières et formation des agents pour orienter en lien avec la CAF

Ce guichet regrouperait tous les services utiles aux familles monoparentales (CAF, logement, emploi, santé). Il permettrait d'avoir un interlocuteur unique pour éviter les démarches multiples et favoriser un accompagnement adapté.



Mettre en place un service dédié avec des agents formés, un guichet/information et communication (brochure, site internet, carte de parent isolé).

Les agents seraient sensibilisés aux réalités des familles monoparentales et formés à orienter efficacement. Le dispositif serait visible via un support papier et numérique pour toucher tous les publics.

Priorité dans les démarches municipales : traitement prioritaire pour les demandes de logement social, crèche, activités périscolaires.

Les familles monoparentales, souvent plus vulnérables, bénéficieraient d'une prise en compte spécifique dans les critères d'attribution pour les services municipaux afin de garantir une égalité réelle d'accès.

II. AIDES FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES

Tarification sociale spécifique pour les activités culturelles, sportives, et les cantines.
Suppression de la pension alimentaire dans le calcul du quotient familial pour la tarification municipale (cantine, crèches, etc.).

L'objectif est d'adapter les tarifs aux ressources réellement disponibles, sans que les pensions alimentaires non perçues ou irrégulières viennent fausser l'évaluation du revenu.

Subvention municipale complémentaire pour certaines dépenses (fournitures scolaires, rentrée, activités extrascolaires) et gratuité des transports.

La municipalité pourrait attribuer une aide ciblée en période de dépenses importantes (rentrée scolaire, sorties pédagogiques) pour soulager le budget des familles monoparentales.

Pour les agents municipaux parents isolés : aménagement du temps de travail, congés enfant malade supplémentaires, aide à la mutuelle... proposés après concertation avec les représentants du personnel.

Des mesures spécifiques seraient négociées pour améliorer la qualité de vie au travail des agents publics concernés, tout en respectant les cadres légaux en vigueur.



III. SOUTIEN À L'EMPLOI ET À LA FORMATION

Accompagnement à la recherche d'emploi ou à la reconversion (coaching, formation gratuite).

Un dispositif personnalisé permettrait aux parents de rebondir professionnellement via des parcours adaptés, avec un suivi individuel pour favoriser l'autonomie économique.

Création de partenariats avec des entreprises locales pour promouvoir l'embauche de parents solos. Sensibilisation des employeurs locaux pour faciliter le recrutement de parents seuls (aménagements, horaires flexibles...).

Un travail de proximité avec les acteurs économiques favoriserait l'emploi durable des parents isolés grâce à des conditions de travail compatibles avec leur situation familiale.

IV. LOGEMENT

Soutien aux familles monoparentales dans l'accès au logement social

Mettre en place un dispositif d'attribution de logements sociaux qui facilite l'accès des familles monoparentales à un logement stable et sécurisé, en supprimant la pension alimentaire dans le calcul du quotient familial.

Aide à la recherche de logement (accompagnement, garanties, mise en relation avec des propriétaires solidaires).

Un accompagnement personnalisé serait proposé pour faciliter l'accès à un logement adapté, en sécurisant les démarches et en rassurant les bailleurs.



V. SERVICES POUR LES ENFANTS

Accès prioritaire aux crèches et centres de loisirs pour faciliter la conciliation entre travail et vie de famille.

Cette mesure permettrait aux parents isolés de maintenir une activité professionnelle ou une formation sans se heurter au manque de solutions de garde, en sécurisant des places réservées.

Aide aux devoirs gratuite pour les enfants de familles monoparentales.

Un accompagnement scolaire serait mis en place gratuitement pour aider les enfants à suivre leur scolarité dans de bonnes conditions, tout en allégeant la charge mentale du parent.



Transport scolaire gratuit ou à tarif préférentiel pour tous les enfants.

Ce soutien logistique réduirait les dépenses du quotidien et garantirait la continuité de la scolarisation, notamment dans les foyers où les déplacements représentent un coût important.

VII. SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Campagnes de sensibilisation sur la réalité des familles monoparentales.

Des actions de communication locale seraient menées pour faire connaître les difficultés rencontrées par ces familles et lutter contre les préjugés.

Participation des parents monoparentaux aux conseils citoyens ou commissions municipales.

Intégrer ces parents dans la gouvernance locale garantit que leurs besoins soient pris en compte dans les politiques publiques municipales.

VII. SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE ET SOCIAL

Permanences psychologiques.

Des consultations gratuites ou à coût réduit seraient proposées pour aider les parents isolés à faire face au stress, à la fatigue émotionnelle ou aux difficultés relationnelles.

Organisation de temps collectifs (cafés de parents, temps d'échanges, groupes de parole) pour lutter contre l'isolement.

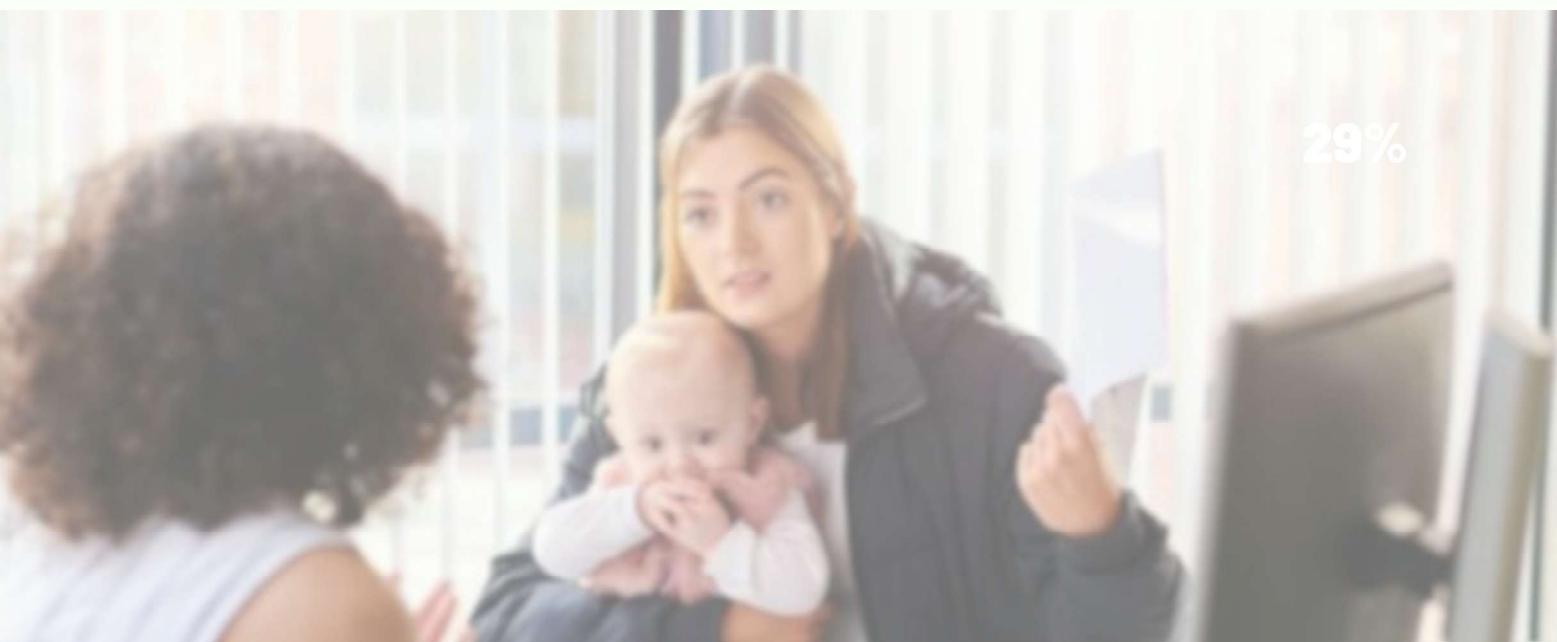
Ces espaces conviviaux favoriseraient le lien social et la solidarité entre familles vivant des réalités similaires, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à la commune.

Soutien juridique gratuit pour les démarches liées à la garde, la pension, ou d'autres problématiques spécifiques.

Une aide juridique serait proposée pour orienter et accompagner les parents dans des démarches souvent complexes, afin de défendre leurs droits et ceux de leurs enfants.

Instauration d'un droit au répit, avec accès à des temps de pause, séjours ou activités dédiées.

Ce droit permettrait aux parents isolés de souffler ponctuellement grâce à des dispositifs de garde relais ou de courts séjours pour se ressourcer.



VIII. LE BUDGET

I. Reconnaissance administrative

- Carte de parent monoparental : impression, communication et gestion interne → budget matériel et communication : 50 000 € / an
- Guichet unique et agents municipaux : mouvement interne → coût postes : 0 €
- Priorité dans les démarches municipales → coût supplémentaire : 0 €

II. Aides financières et matérielles

- Carte de réductions culture/sport/loisirs → coût marginal pour la mairie (partenariats existants), estimé : 60 000 € / an
- Tarification sociale adaptée → ajustement interne, 0 € supplémentaire
- Aide à la rentrée scolaire : 33 000 familles × 80 € = 2 640 000 €
- Subventions aux associations → 50 000 € / an

III. Soutien à l'emploi et à la formation

- Coaching, formation gratuite et partenariats avec entreprises → coûts pris en charge par programmes existants ou partenaires → 0 € pour la mairie

IV. Logement

- Quota réservé et accompagnement personnalisé → mobilisation interne du service logement → 0 € supplémentaire

V. Services pour les enfants

- Aide aux devoirs : convention avec l'Éducation nationale et associations → estimé : 150 000 € / an
- Crèches et centres de loisirs : priorité interne → 0 €
- Transport scolaire gratuit déjà en place pour les -12 ans → 0 €

VI. Sensibilisation et communication

- Campagnes et supports → 50 000 € / an
- Participation aux conseils citoyens → coût interne, 0 €

VII. Soutien psychologique et social

- Permanences et groupes de parole → utilisation services existants, 0 €
- Soutien juridique gratuit et droit au répit → partenariat avec associations → 50 000 € / an

Total estimé annuel : 3 050 000 €

IX. RÉSUMÉ

Parce que les familles monoparentales, et particulièrement les mères seules, cumulent précarité, isolement et inégalités d'accès aux droits, nous proposons une série de mesures concrètes et locales, **organisées en 7 axes** :

- **Reconnaissance et accès aux droits** : carte de parent monoparental, guichet unique, priorité pour logement social, crèche et activités périscolaires.
- **Soutien économique** : réductions culture/sport/loisirs, tarification sociale adaptée, aides à la rentrée scolaire.
- **Emploi et formation** : accompagnement personnalisé et partenariats avec les entreprises locales.
- **Logement** : quota réservé en logement social et aide active à la recherche.
- **Enfance** : priorité en crèches et centres de loisirs, aide aux devoirs gratuite, transport scolaire accessible.
- **Accompagnement social** : soutien psychologique, juridique et groupes d'entraide pour rompre l'isolement.
- **Total estimé annuel : 3 050 000 €**

Ensemble, ces mesures visent à briser l'isolement, réduire les inégalités et garantir aux familles monoparentales une véritable égalité d'accès aux droits. Parce qu'à Nice, aucune mère seule, aucun parent isolé, ne doit être laissé de côté.